

Rapporteur : M. FOURNEL Yves

M. FOURNEL Yves, rapporteur : J'attire votre attention sur un amendement puisque nous n'avons pas reçu à temps les réponses des services de la Commission européenne. Nous avons donc partagé la délibération en deux : une délibération aujourd'hui de principe et la convention financière qui passera au prochain Conseil municipal une fois reçue.

Voici l'objet de l'amendement : séparer les deux parties de la décision.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix l'amendement présenté par M. Fournel. Que ceux qui sont d'avis de l'adopter le manifestent en levant la main. Avis contraire ? Abstention ?

L'amendement est adopté.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport ainsi amendé. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(Adopté.)